

Protection Juridique exclusive pour les membres de BCS
Déclaration d'adhésion pour Indépendant/Raison individuelle Police N° Z75.3.666.137

Preneur d'assurance: Association des Boulangers-Confiseurs suisses BCS, Seilerstr. 9, 3011 Berne

Membre-BCS Assuré

.....
Entreprise Membre-BCS N°

.....
Rue / N° / CP / Lieu E-Mail

.....
Prénom / Nom du demandeur Téléphone

01. **01.01. / Annuel, d'avance**
Début d'assurance (à chaque fois le 1^{er} mois suivant la réception par Echéance de prime / Mode de paiement
poste par Maurer & Pizzimenti SA)

Durée du contrat: **1 an avec renouvellement tacite** (droit de résiliation annuel)

Variante d'assurance

<input type="checkbox"/>	Protection Juridique Combinée Entreprise, Privée, Circulation et Immobilier	CHF	480.--
<p>La prime annuelle pour une raison individuelle qui ne réalise pas plus de CHF 400'000.- de masse salariale ou d'honoraires par année et n'enregistre pas plus de CHF 800'000.- de chiffre d'affaires par an avec son entreprise de Boulangerie-Confiserie.</p> <p><i>Lorsque le montant de la masse salariale ou des honoraires et du chiffre d'affaires sont dépassés, merci de remplir la déclaration d'adhésion pour personne morale.</i></p>			
Prime annuelle nette		CHF	480.--
Prime annuelle brute (incl. 5% Timbre fédéral)		➡ ➡ +5%	CHF 504.--

Conditions applicables / Administration

Sont déterminantes pour ce contrat, les Conditions générales (CG) de la variante choisie de la Protection Juridique Entreprise et Circulation et de la Protection Juridique Privé, Circulation, et Immobilier (Edition 02.2022), offerte par BCS.

L'administration est effectuée exclusivement par Maurer & Pizzimenti SA, Breitenrainstrasse 22, 3013 Berne, Téléphone 031 378 14 44. La représentation de l'assuré par des tiers (par ex. par des courtiers en assurance) est exclue.

J'ai lu et compris les CGA.

Lieu et Date:

Signature Membre-BCS:

.....

Vos droits ne seront pas défendus à meilleur prix

Assistance juridique et prise en charge des coûts.

Une affaire peut devenir chère: rien que les honoraires d'un avocat se montent en moyenne à CHF 300.- par heure. Là-dessus s'ajoutent d'autres frais comme les avances, les frais de justice, les dépens, les cautions pénales et les expertises – une protection vaut la peine. Grâce à la Protection Juridique, des spécialistes indiqués sont au côté du membre-BCS. La CAP vous soutient dès le début pour que vos droits soient défendus sans risque de coûts!

Nouveau CPC: Celui qui se défend, doit passer à la caisse, bien qu'il soit dans son droit.

Dans le Code de Procédure Civil (CPC) 2011, l'obligation a été récemment introduite pour le demandeur, de verser des acomptes pour les frais de justice présumés, ce qui peut entraîner que quelqu'un renonce, pour des raisons financières, à défendre son droit. Cela ne devrait pas être le cas! La CAP vous retire ce souci, les avances, dans les limites prévues, sont pris en charge par l'assurance de Protection Juridique.

Primes avantageuses. L'adhésion à BCS vous offre la possibilité de profiter d'une palette de produits attractifs.

Protection globale dans le domaine Privé, Circulation et Professionnel sans franchise ou valeur litigieuse minimale. Nos solutions sont orientées spécialement pour vous et vos besoins.

Expérience et compétence. Avec la CAP, vous avez comme partenaire une Protection Juridique expérimentée et compétente.

Libre choix de l'avocat. Lorsque votre affaire devient judiciaire, vous avez le libre choix de l'avocat - la CAP prend en charge les honoraires conformes à l'usage local ainsi qu'au marché.

Vous voulez profiter de cette offre exclusive pour les Membres-BCS? Envoyez ou faxez la proposition à:

**Maurer & Pizzimenti AG, Breitenrainstrasse 22, 3013 Berne, E-Mail: contact@pizzimenti.ch,
Téléphone 031 378 14 44.**

Vous avez des questions ou vous souhaitez un renseignement, nous sommes volontiers à votre disposition. Appelez simplement !